



## **Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/1055  
17 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR SA MISSION DE BONS OFFICES À CHYPRE**

#### **I. INTRODUCTION**

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1062 (1996) du 28 juin 1996, par lequel le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter un rapport sur l'application de cette résolution. Mon rapport sur les questions relatives à l'opération des Nations Unies à Chypre a été soumis au Conseil le 10 décembre 1996 (S/1996/1016). Je rends compte ci-après de ma mission de bons offices.

2. Dans le plus récent des rapports sur ma mission de bons offices, en date du 25 juin 1996 (S/1996/467), j'ai informé le Conseil que les efforts considérables déployés au cours des 20 mois précédents n'avaient pas permis de sortir de l'impasse à Chypre. Je m'étais moi-même séparément entretenu avec les dirigeants des deux communautés; mon Représentant spécial adjoint, M. Gustave Feissel, avait présidé aux entretiens directs entre les deux dirigeants tenus en octobre 1994; mon Représentant spécial à l'époque, M. Joe Clark, s'était rendu à diverses reprises à Chypre, en Grèce et en Turquie; un certain nombre de gouvernements intéressés nous avaient apporté leur concours.

3. Dans la résolution 1062 (1996), le Conseil de sécurité s'est de nouveau déclaré préoccupé par l'absence de progrès sur la voie d'un règlement global du problème de Chypre, a réaffirmé que le statu quo était inacceptable et a demandé aux parties de manifester concrètement leur volonté de parvenir à un règlement politique d'ensemble. Il a également engagé les deux dirigeants à coopérer avec le Secrétaire général et avec les nombreux pays qui soutenaient sa mission de bons offices en vue de sortir de l'impasse et d'établir un terrain d'entente permettant de reprendre les négociations directes. Il a constaté en outre que la décision de l'Union européenne concernant l'ouverture des négociations d'adhésion avec Chypre constituait un nouvel élément important qui devrait faciliter un règlement d'ensemble.

#### **II. APERÇU DES EFFORTS ACCOMPLIS DEPUIS JUIN 1996**

4. Au cours des six mois écoulés, des efforts soutenus ont été faits pour sortir de l'impasse et créer les conditions nécessaires au succès des négociations directes entre les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque.

5. Comme je le prévoyais dans mon dernier rapport, mon nouveau Représentant spécial, M. Han Sung-Joo, a entrepris une mission de familiarisation poussée au cours de la dernière semaine de juin et de la première quinzaine de juillet. À Chypre, il s'est longuement entretenu par deux fois avec l'un et l'autre des dirigeants, et a rencontré des responsables de partis politiques, des hommes d'affaires et des syndicalistes de chacun des deux côtés. Il s'est rendu à Athènes et à Ankara, de même que dans les capitales d'un certain nombre de gouvernements intéressés, dont Londres, Moscou, Paris et Washington, de même que Dublin et Bruxelles, où il s'est entretenu avec des représentants de la Présidence de l'Union européenne et de la Commission européenne, respectivement. L'occasion lui a par la suite été offerte de se rendre à Bonn, et de nouveau à Londres et à Paris.

6. Il s'est avéré que la situation était demeurée quasiment inchangée par rapport à celle que je décrivais dans mon dernier rapport. Les positions des deux dirigeants étaient fort éloignées sur un certain nombre de questions. Le chef de la communauté chypriote grecque a souligné qu'afin d'éviter une nouvelle réunion improductive, il faudrait s'assurer qu'un terrain d'entente suffisant existait entre les deux parties avant que des pourparlers directs ne s'engagent. Il a défini cinq domaines essentiels à cet égard : sécurité, appartenance à l'Union européenne, territoire, souveraineté et égalité politique. Le chef de la communauté chypriote turque a réaffirmé, quant à lui, qu'il était disposé à prendre part à des pourparlers directs suivant les paramètres d'un partenariat égal et du Traité de garantie de 1960. Il était opposé à toute modification du Traité de 1960, s'agissant notamment du droit d'intervention unilatérale de la Turquie, de même qu'à l'admission de Chypre à l'Union européenne avant la Turquie, qui, selon lui, irait à l'encontre de ce qu'il considérait comme le fondement d'un règlement d'ensemble, à savoir la bizonalité et le Traité de garantie. Il apparaissait donc clairement que le moment propice des pourparlers directs n'était pas venu.

7. Mon Représentant spécial m'a fait savoir que ses réunions avec des personnalités diverses de chacune des deux communautés avaient fait ressortir la pluralité des vues et des opinions. Il a mis l'accent sur l'importance décisive que l'appui de la Grèce et de la Turquie revêtait pour les négociations. L'élément nouveau apporté par la question de l'admission de Chypre à l'Union européenne lui paraissait devoir être pesé avec soin. La décision que l'Union avait prise d'entamer les négociations relatives à l'adhésion de Chypre six mois après la conclusion de sa conférence intergouvernementale donnait en fait 18 mois environ pour parvenir à un règlement d'ensemble. Tous les intéressés se devaient donc de redoubler d'efforts. Il m'a informé que ses interlocuteurs dans les capitales où il s'était rendu partageaient cette analyse de la situation.

8. Les incidents survenus les 11 et 14 août ainsi que leurs séquelles, qui avaient ravivé très dangereusement les tensions sur l'île, ont assombri la deuxième visite que mon Représentant spécial a effectuée dans la région au milieu du mois de septembre (voir S/1996/1016, par. 2 à 11). Ses entretiens avec les dirigeants des deux communautés ont donc essentiellement porté sur les moyens de réduire ces tensions. À cette fin, il s'est employé, dans le prolongement des efforts faits par mon Représentant spécial adjoint, à encourager les deux dirigeants à publier un communiqué commun dans lequel il

serait clairement indiqué que les incidents susmentionnés ne traduisaient pas les véritables sentiments de la population des deux communautés, que de tels incidents ne devaient jamais se reproduire, qu'il était urgent de régler par la négociation les différends qui opposaient les deux parties et qu'ils s'engageaient à redoubler d'efforts pour coopérer avec le Secrétaire général et à oeuvrer sans relâche à la recherche d'un règlement d'ensemble. Si le dirigeant chypriote turc était favorable à l'idée d'un tel communiqué, son homologue chypriote grec a estimé, en revanche, que cette mesure ne serait pas opportune vu les circonstances entourant les incidents. Toutefois, ce dernier a ultérieurement publié de son côté un communiqué dans lequel il a déclaré que les incidents en question ne devaient pas dissuader les parties de poursuivre avec une vigueur renouvelée les efforts visant à parvenir à un règlement d'ensemble sous les auspices du Secrétaire général et que l'on ne saurait voir dans ces incidents le signe que les deux communautés ne peuvent coexister dans la paix et la prospérité sur la terre qu'elles partagent, à savoir Chypre. Il a également invité les deux communautés à n'épargner aucun effort pour désamorcer la crise actuelle.

9. Pendant toute la période faisant l'objet du présent rapport, mon Représentant spécial adjoint a continué de rencontrer à intervalles réguliers les dirigeants des deux communautés dans le but d'ouvrir la voie à des pourparlers directs permettant de déboucher sur un règlement d'ensemble, d'examiner les graves difficultés créées par les incidents du mois d'août et ceux survenus ultérieurement qui ont eux aussi fait des victimes, et de jeter les bases des entretiens sur les propositions tendant à réduire la tension le long des lignes du cessez-le-feu, qui se déroulent actuellement entre la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et les autorités militaires des deux parties (voir S/1996/1016). Mon Représentant spécial adjoint est également resté en rapport étroit avec les représentants des gouvernements qui ont activement appuyé ma mission de bons offices.

10. Mon Représentant spécial s'est rendu pour la troisième fois dans la région au milieu du mois de décembre. À Chypre, il s'est entretenu séparément avec chacun des dirigeants. À Athènes et Ankara, il a rencontré des hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères. Cette visite avait essentiellement pour but de faire le point de la situation à la veille de l'établissement du présent rapport. Il n'a constaté aucun rapprochement des positions des deux parties, chaque dirigeant continuant d'émettre de sérieux doutes quant aux véritables intentions de l'autre. Dans ces conditions, il était difficile d'être optimiste quant à la possibilité d'engager des pourparlers directs. Sur le fond, les deux dirigeants ont réitéré leurs positions qui sont bien connues et qui sont exposées plus haut au paragraphe 6. Le dirigeant chypriote grec a déclaré que, vu la campagne qui précéderait les élections présidentielles prévues pour février 1998, les possibilités de négociation auraient probablement disparu d'ici à l'automne 1997. Mon Représentant spécial a fait de nouveau part aux deux dirigeants ainsi qu'à ses interlocuteurs à Athènes et Ankara des inquiétudes qu'inspirait à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale la situation qui règne actuellement à Chypre. Il a insisté sur la nécessité d'engager d'urgence des négociations directes sur un règlement d'ensemble et d'entreprendre dès le début de 1997 des préparatifs intenses en vue de telles négociations, avec le concours actif de la Grèce et de la Turquie.

11. Dans mon dernier rapport, j'avais indiqué l'intérêt croissant porté par la communauté internationale au problème de Chypre, en particulier par les membres permanents du Conseil de sécurité et ceux de l'Union européenne. Cet intérêt a continué de grandir. Au cours de la période considérée, de hauts responsables de la France, de la Présidence de l'Union européenne (Irlande), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique se sont rendus – dans certains cas à plusieurs reprises – à Chypre, en Grèce et en Turquie. Leur intention était d'aider les deux parties à surmonter l'impasse actuelle en recherchant différents moyens de rapprocher leurs positions, et d'obtenir un soutien plus actif de la Grèce et de la Turquie. Les missions du Représentant spécial et de la Présidence de l'Union européenne ont particulièrement concentré leurs efforts sur une contribution éventuelle de l'Union européenne à un règlement d'ensemble dans le contexte de la décision prise par celle-ci d'entamer avec Chypre des négociations sur l'adhésion à l'Union. Une telle contribution consisterait notamment à faire apprécier les avantages que procurerait à tous les Chypriotes l'appartenance à l'Union et tiendrait également compte des préoccupations des Chypriotes turcs quant aux répercussions qu'aurait cette adhésion sur un règlement global du problème de Chypre notamment en ce qui concerne le caractère bizonal de l'île, la garantie turque et les relations de la Grèce et de la Turquie avec Chypre. Tous les hauts responsables ayant entrepris ces missions ont reconnu qu'il importait d'assurer la coordination des efforts des gouvernements intéressés avec ceux de la mission de bons offices du Secrétaire général. À cette fin, des consultations ont régulièrement eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies et ailleurs entre l'Organisation des Nations Unies elle-même et les représentants des gouvernements intéressés à Chypre.

### III. OBSERVATIONS

12. Le problème de Chypre se trouve dans l'impasse depuis un bon moment. Depuis mon dernier rapport, la situation s'est notablement détériorée et s'est caractérisée par le niveau de violence le plus élevé que l'on ait connu depuis 1974. À moins que les dirigeants politiques de part et d'autre ne manifestent la détermination voulue pour négocier un règlement d'ensemble, et que la Grèce et la Turquie ne soutiennent pleinement ce processus, la situation restera instable et risquera même de déboucher sur des dangers encore plus graves.

13. L'évolution de la situation ces derniers mois et l'accroissement du potentiel militaire à Chypre soulignent ce que le Conseil de sécurité fait observer depuis si longtemps, à savoir que le statu quo à Chypre est extrêmement instable, et intenable. Les événements de ces derniers mois sont un avertissement. Si on laisse la situation actuelle se maintenir, les deux communautés pâtiront toutes deux des conséquences.

14. Les dirigeants politiques et les populations des deux communautés, dans un sentiment de stabilité trompeur, se sont laissés bercer par le calme apparent qui a régné pendant quelques années. Nombreux sont ceux qui continuent de croire que la situation restera stable jusqu'à ce que le différend sous-jacent soit résolu. Mais, sous la surface, la situation à Chypre est en train de changer, tant pour ce qui est de la composition démographique de l'île que des rapports des deux communautés entre elles et avec le reste du monde. Si les

deux communautés ne prennent pas leur destinée en main en concluant un accord global sur la base qui a déjà été convenue, des forces dépassant leur contrôle viendront changer fondamentalement la situation.

15. Comme on l'a fréquemment relevé, l'exercice de bons offices par des secrétaires généraux successifs a permis de poser, au cours des années, les éléments de fond nécessaires pour obtenir un accord global, ainsi que les procédures voulues pour ce faire. Je me réfère en particulier aux accords de haut niveau de 1977 et 1979, aux termes desquels les dirigeants des deux communautés sont convenus des principes clefs d'une solution, notamment l'établissement d'une fédération bicommunautaire et bizonale dont l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale seraient garanties. D'autres principes clefs sont énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans l'Ensemble d'idées et autres suggestions examinées ces dernières années. Du point de vue de la procédure, il est devenu manifeste que le meilleur moyen d'obtenir un règlement d'ensemble est de se consentir réciproquement des concessions lors d'une session de négociation globale qui se poursuivra aussi longtemps qu'il le faudra pour parvenir à un accord.

16. Comme le Conseil de sécurité l'a reconnu dans la résolution 1062 (1996), la décision de l'Union européenne concernant l'ouverture de négociations d'adhésion avec Chypre constitue un nouvel élément important qui devrait faciliter un règlement d'ensemble. Cette décision et le calendrier qui en découle donnent une nouvelle raison majeure aux deux parties de redoubler leurs efforts. Il est manifestement de l'intérêt crucial des deux communautés d'obtenir une solution avant que les négociations d'adhésion ne commencent. De l'avis général, si Chypre devient membre de l'Union européenne de façon compatible avec la base convenue pour un règlement d'ensemble, cela ouvrirait aux deux communautés les possibilités d'une plus grande prospérité et d'une plus grande sécurité.

17. Il est donc urgent de s'efforcer en 1997 de susciter des entretiens directs entre les deux dirigeants, de la manière décrite plus haut, pour négocier un accord global. Les deux dirigeants devraient l'un et l'autre s'engager à ce faire.

18. Pour faciliter la réalisation de cet objectif, le Secrétariat intensifie actuellement les activités de préparation des négociations directes. Il examine l'abondante documentation qui existe déjà et, le cas échéant, l'actualise et la développe, et établit de nouveaux documents, de façon que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure d'aider les dirigeants des deux communautés à parvenir à des positions communes au cours de leurs négociations. En outre, des contacts plus intensifs avec les dirigeants des deux communautés et avec la Grèce et la Turquie sont prévus dans l'année qui vient, notamment des visites plus longues de mon Représentant spécial à Chypre et dans la région. Je compte que les gouvernements intéressés continueront de soutenir ces initiatives. Je demande également aux Gouvernements grec et turc, qui ont une obligation particulière envers Chypre, d'appuyer plus activement la mission de bons offices du Secrétaire général.

19. Le succès de cet effort dépendra dans une grande mesure de l'instauration d'un climat de confiance et de réconciliation entre les deux communautés. Les deux dirigeants doivent faire tangiblement voir qu'ils cherchent un règlement

d'ensemble sur la base d'un seul pays et veiller à ce que leurs paroles et leurs actes soient en harmonie avec cet objectif. Un tel changement d'attitude ne saurait attendre que l'on soit parvenu à un règlement; il doit lui être antérieur, et être adopté sans délai. Leurs déclarations publiques et leurs communications entre eux ne doivent plus prendre le ton de la polémique et des accusations réciproques, mais s'orienter sur leurs rapports futurs dans une Chypre fédérée. Il est plus que temps que les deux dirigeants et leurs communautés diffusent des messages de réconciliation et de tolérance.

20. Les deux parties doivent également appliquer des mesures de bonne volonté qui prouveraient tangiblement leurs bonnes intentions et aideraient à instaurer un climat de confiance : l'on pourrait notamment assurer que les membres des deux communautés puissent passer le poste de contrôle du palais de Ledra avec un minimum de formalités (sur simple présentation d'une carte d'identité par exemple); faciliter les contacts entre les deux communautés; lancer une coopération et des projets communs dans des domaines intéressant les deux communautés comme l'environnement, l'eau, la santé, l'éducation (y compris cesser de représenter l'autre partie sous un jour partial et négatif) et la restauration des sites historiques; promouvoir l'échange de jeunes et d'étudiants ainsi que des manifestations sportives bicommunautaires; éliminer les emblèmes et slogans provocateurs; étendre les communications téléphoniques à toute l'île; et promouvoir des activités et échanges commerciaux bicommunautaires. J'engage les deux dirigeants à prendre de telles mesures.

21. En outre, il importe que les propositions de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre concernant une plus grande réduction des effectifs militaires, l'interdiction des armes chargées et un code de conduite militaire le long de la ligne de cessez-le-feu soient acceptées et appliquées sans retard.

22. La situation actuelle donne aux deux communautés, comme à la région, à la fois un signal d'alarme et une occasion. Les deux dirigeants ont la responsabilité, envers leur communauté et envers l'ensemble de Chypre, de reconnaître la gravité du moment et de saisir l'occasion qu'il présente en acceptant de négocier un règlement d'ensemble sur la base de concessions réciproques et de faciliter ce processus en se faisant parvenir, tant par la parole que par les actes, un message de réconciliation. En conclusion, je demande aux deux dirigeants de coopérer avec mon Représentant spécial et mon Représentant spécial adjoint ainsi qu'avec les gouvernements qui appuient la mission de bons offices du Secrétaire général.

-----